

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

**SÉANCE DU 11 MAI 2026 OUVERTE À 19H30**

L'an deux mille vingt-six, le 11 mai, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 05 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

**Délibération n° 2026-057**

**Approbation de la convention de servitude avec la SAEML Énergie et Services de Seyssel sise Chemin de la Montagne**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

**Présents « Groupe de la Majorité » :**

Mesdames Laure BAYET, Odette BOIMOND, Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Audrey DUPARC, Floriane ESCOLANO, Jessica GOLAZ, Malwina JOLLIVET, Emilie MODOLA, Séverine MUGNIER, Laetitia PERROQUIN, Annie THOMÉ

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Laurent CHAPUS, Rocco COLELLA, Jérémie MAXIT, Bruno MICHOTEY, Jean-Claude PEPIN, Morgan RENNER, Stéphane RIALLAND, Guillaume SOL, Pedram VINCENT

**Présents « Groupe de la Minorité » :**

Mesdames Catherine FAURÉ, Magali MARTINEZ

Messieurs Gilles GODDET, François TERRIER

**Absents ayant donné pouvoir :**

Madame Martine FREBOURG à Madame Séverine MUGNIER

Monsieur Anthony LABALME à Madame Laetitia PERROQUIN

Monsieur Alexandre VITTOZ à Monsieur Guillaume SOL

**Secrétaire de séance :**

Floriane ESCOLANO

**Monsieur Jean-Claude PEPIN, Maire-adjoint délégué aux travaux, à la voirie, aux espaces verts et aux bâtiments, rapporteur, fait l'exposé suivant :**

Dans le cadre des travaux d'aménagement du centre bourg, le réseau électrique nécessite le renforcement des distributions électriques sur le centre-ville.

Une étude de renforcement du secteur nécessite l'installation d'un transformateur sur le chemin de la montagne afin de décharger électriquement le poste de transformation dit « la montagne » situé sur la route de Choisy. Les travaux sont localisés sur la parcelle C3362 à proximité de l'aire de tri sélectif à l'entrée de la résidence de la Montagne.

Il est proposé de signer une convention de servitude entre la commune et la SAEML, jointe en annexe, afin de fixer les modalités techniques et administratives relatives à cette opération.

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU l'exposé présenté par Monsieur le Maire-adjoint délégué aux travaux, à la voirie, aux espaces verts et aux bâtiments ;

Après en avoir délibéré,

**Article 1 :**

Approuve la convention de servitude entre la commune et la SAEML Énergie et Services de Seyssel, pour l'installation d'un transformateur sur la parcelle C3362 sises chemin de la Montagne, telle que figurant en annexe à la présente délibération.

**Article 2 :**

Autorise Madame le Maire à signer la convention susmentionnée ainsi que tous les actes s'y afférant.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**La secrétaire de séance**  
**Floriane ESCOLANO**



**Le Maire**  
**Séverine MUGNIER**



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :  
De sa réception en Préfecture le  
De sa publication le

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 074-217400266-20260511-DEL\_2026\_057-DE



**Annexe à la délibération n° 2026-057**  
Approbation de la convention de servitude avec la  
SAEML Énergie et  
Services de Seyssel sise Chemin de la Montagne



**SAEML ENERGIE ET SERVICES DE SEYSSEL**  
**32, Rue de Savoie 74910 SEYSSEL**  
**Tél. 04 50 56 10 22**  
**1460, Avenue M. Dassault, 74370 ARGONAY**  
**Tél. 04 50 27 28 96**

Envoyé en préfecture le 13/05/2026  
Reçu en préfecture le 13/05/2026  
Publié le 13/05/2026  
ID : 074-217400266-20260511-DEL\_2026\_057-DE



## CONVENTION DE SERVITUDE D'UN TERRAIN POUR UN POSTE DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE

N° d'affaire : 26/035/BA/REP

### COMMUNE de LA BALME DE SILLINGY POSTE DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE : LATETE

Entre les soussignés:

La **SAEML ENERGIE ET SERVICES DE SEYSSEL**, Société Anonyme d'Economie Mixte Locale à Directoire et Conseil de Surveillance située 32, rue de Savoie -74910 - SEYSSEL bénéficiaire du droit et représentée par:  
**Monsieur MEUNIER Nicolas**, Directeur, agissant en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués,

Et **LA COMMUNE DE LA BALME DE SILLINGY**, bailleur à construction ou réel solidaire, domicilié **MAIRIE 13 ROUTE DE CHOISY 74330 LA BALME DE SILLINGY**

### IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

#### - Article 1

**LA COMMUNE DE LA BALME DE SILLINGY**, autorise la **SAEML ENERGIE ET SERVICES DE SEYSSEL** à occuper un terrain d'une superficie d'environ 10m<sup>2</sup>, situé sur la parcelle cadastrée n°3362 section C, lieu-dit LA BALME, commune de LA BALME DE SILLINGY tel que figurant sur le plan ci-annexé (plan dressé par TT GEOMETRES EXPERTS en date du 28/01/2026).

Ce terrain, dont **LA COMMUNE DE LA BALME DE SILLINGY** restera propriétaire, est destiné à l'installation et à l'exploitation d'un poste de transformation électrique affecté au réseau de distribution publique. Le poste, y compris le gros-oeuvre, fera partie de la concession de distribution publique, et à ce titre, sera entretenu et renouvelé par la **SAEML ENERGIE ET SERVICES DE SEYSSEL**. Ce poste préfabriqué aura une surface au sol de 8.60m<sup>2</sup>.

#### - Article 2

Par la présente convention, la **SAEML ENERGIE ET SERVICES DE SEYSSEL**, disposera de tous les droits nécessaires à l'équipement initial et complémentaire et à l'exploitation de ce poste, notamment celui de faire accéder à tout moment son personnel et celui des entreprises dûment accréditées, aux canalisations et au local concernés pour leur entretien ou établissement et de disposer en permanence des dégagements permettant le passage du matériel.

Plus précisément, le propriétaire reconnaît à la **SAEML ENERGIE ET SERVICES DE SEYSSEL**, le droit :


- D'occuper une superficie de 10m<sup>2</sup> de la parcelle ci-dessus désignée, sur laquelle sera installé un poste de transformation et tous ses accessoires ainsi qu'il figure sur le plan ci-annexé.

- De faire passer, en amont comme en aval de ce poste, toutes canalisations, en fonction de la tension, et éventuellement les supports et ancrages de réseaux aériens et souterrains pour assurer l'alimentation du poste de transformation et la distribution publique d'électricité.

- d'effectuer l'enlèvement, l'abattage, le dessouchage ou l'élagage de toute plantation, se trouvant à proximité de l'emplacement de/des ouvrage(s) susvisés, gênant sa (leur) pose ou pouvant par sa croissance occasionner des avaries aux ouvrages et/ou pouvant porter atteinte à la sécurité des biens et des personnes.

- De faire pénétrer, de jour comme de nuit, sur la ou lesdites parcelle(s) les agents ou les entrepreneurs dûment accrédités, en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, les réparations et la dépose éventuelle de l'ouvrage ainsi établi, et d'une manière générale pour toute opération nécessaire aux besoins du service public de distribution d'électricité. Le propriétaire sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence.

Fait à ARGONAY le 04 FEVRIER 2026 (en 3 exemplaires)

<p><u>La SAEML ENERGIE ET SERVICES DE SEYSSEL:</u></p> <p>Représentée par son Directeur : Nom : <b>MEUNIER</b> Prénom : <b>Nicolas</b></p> <p>Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » :</p> <p> ENERGIE ET SERVICES DE SEYSSEL Patrick GLAREY Chargé d'Affaires Référent</p>	<p><u>Le(s) propriétaire(s)</u> <b>LA COMMUNE DE LA BALME DE SILLINGY</b></p> <p>Représenté par: Nom : Prénom :</p> <p>Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » :</p>
--	---